DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019 A 19 H 30

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 18
MEMBRES PRESENTS : 13 + 2 pouvoirs
MEMBRES ABSENTS : 05

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
M. Bernard BECK
Mme Isabelle HALTER
Adjoints
Mme Nathalie SCHEIDT
M. Jacky BRUCKER
M. Gérard HALTER
Mme Martine FOHR
M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
M. Jean-Luc SCHLOSSER
Mme Françoise KEIFF
Mme Tiffany DILLINGER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mme Christel BUCHEL, pouvoir à Mme Isabelle HALTER
Mme Joelle SCHOTT
Mme Célia RISCHMANN, pouvoir à M. Daniel BITZ
M. Thierry REHRI
M. Christian SCHOTT.

****

La convocation pour la séance a été transmise le 10 juillet 2019 séparément à tous les membres du conseil municipal.

****

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

****

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2019

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,
par 12 voix pour
2 abstentions
approuve le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Jean-Luc SCHLOSSER, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, l'adjoint au maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

. MARCHES PUBLICS

Les marchés suivants ont été attribués début juillet, dans le cadre de la mise aux normes des vestiaires du stade O. Heisserer, (montants hors TVA) :

LOT	ESTIMATION MAÎTRE D'ŒUVRE	MARCHE	ATTRIBUTAIRE
1. Gros-Œuvre	20 000,- €	19.559,69 €	Société ALLEMANN – Schirrhein
2. Electricité	17 500,- €	12 159,00 €	Société SCHERER – Schirrhein
3. Plâtrerie	28 800,- €	22 443,91 €	Société CILIA – Marckolsheim
4. Chauffage – Sanitaire	34 570,- €	29 132,00 €	Société SCHERER – Schirrhein
5. Carrelage	19 000,- €	16 760,12 €	Société DECK – Mothern
6. Peinture intérieure	5 650,- €	1 957,47 €	Société BRUDER – Schirrhein
7. Menuiserie intérieure	13 570,- €	25 285,40 €	Société ROHMER – Durrenbach
8. Serrurerie	5 500,- €	1 695,00 €	Société HOLLAENDER –

Le 22 mai 2019, signature du contrat de maîtrise d'œuvre du projet de création du city-stade rue des Ecoles, pour un montant forfaitaire de 5 760,- € H.T.

. LOCATION DE LOGEMENTS

6, rue de l'Eglise (Presbytère)

Loué à M. Yannick FISCHBACH, au 1er mai 2019. 460,- € hors charges.

2, rue de l'Eglise

Loué à Mme Marie DANNENMULLER et M. Benjamin HOPP, au 1er juin 2019. 440,- € hors charges.

-M. Jérémie SCHNEIDER entre en séance-

IV. COMMISSIONS COMMUNALES

Il est donné lecture des comptes – rendus des réunions de commission suivantes :

COMMISSION SECURITE – ENVIRONNEMENT

Sortie sur le terrain – 5 juin 2019

Divers

- **Dépôt Municipal**

Il faudra prévoir une fermeture à l'arrière car il y à nouveau des dépôts illicites



- **Rue du château**

Enrobé à faire

- **Grillage côté foot – Kientz**

Grillage en mauvais état :
20m de long + 1m de hauteur
Voir pour prendre en charge la moitié des frais et prévoir l'extension pour les voisins



- **Rue du Chemin de fer**

  Travaux de préparation avant voirie
  Enfouissement du réseau télécom et éclairage Public

- **Croisement – Rue du Muguet / Rue du sable et Rue de la forêt**

  ⇨ *Voir pour faire réduire la vitesse au passage de ce croisement*

Aménagement – Espaces verts



Espace vert à l'entrée de la rue de Marienthal

Le gazon ne pousse pas !
A remplacer par de la rocaille

Petite place Rue de la lisière / Rue des tilleuls

Aménagement du plateau : prévoir réunion avec quelques jeunes
+ Elagage des arbres à faire

Bordure préau scolaire



Prévoir plantes, arbustes ou autres pour embellir cet espace.

Voie Multi modale

Revoir les espaces verts tout au long de la voie : bordurette, etc …

Sentier des bucherons

Reste quelques sculptures à faire et voir pour planter des arbres.

COMMISSION TRAVAUX & URBANISME DU 18 AVRIL 2019

MISE AUX NORMES DES VESTIAIRES DE FOOTBALL

M. LERCHER, architecte, présente le projet de réaménagement intérieur des vestiaires, qui a fait l'objet d'une validation verbale des autorités de la LAFA. Les préconisations fédérales sont respectées, à savoir :

. Augmentation de la surface des vestiaires notamment des vestiaires «visiteurs».
. Augmentation de la surface du vestiaire arbitre.
. Rénovation et modernisation générale.

Le projet est estimé à 162 500,- € H.T., honoraires du maître d'œuvre inclus, et devrait être largement subventionné, notamment au moyen d'un fonds de concours conséquent de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

La commission procède également au choix des modules bancs / porte-manteaux destinés aux joueurs.

HALL DE STOCKAGE

M. LERCHER, présente le projet.

Il s'agit d'un hall à structure métallique de 170 m2 environ, destiné à recevoir les matériels des associations locales.

Il est estimé à 116 000,- €.

L'installation d'une mezzanine sera prévue en option.

COMMISSION COMMUNICATION DU 17 JUIN 2019

Ordre du jour : Bulletin Municipal n°45

Début de la séance à 19h10.
Les membres présents ont pris connaissance du projet de la trame du BM 45.
Les points suivants ont été analysés :
- Le communiqué
- Vie municipale et communale
- Intercommunalité
- Travaux fait et à venir
- Palmarès des associations
- Vie économique
- Vie associative et sa rétrospective
- Zoom sur l'association Corps en K'Danse
- Vie scolaire
- Infos paroisse
- S'Schirrhaaner eck
- Civisme et infos pratiques
- Evènements à venir

Après concertation sur les différents points la trame finale a été élaborée ainsi que le partage des différentes tâches.

Clôture des articles fin août pour une prévision de sortie du BM début octobre qui sera le dernier de la présente mandature.
Fin de la séance 20h10

V. INTERCOMMUNALITE SCHIRRHEIN – SCHIRRHOFFEN

A/ COMMISSION DU 25 MARS 2019

Il est donné lecture du compte-rendu de la commission intercommunale du 25 mars 2019 :

I. REUNION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DU 16.07.2018

Les membres de la commission ont été destinataires du compte-rendu de cette réunion, document ayant été présenté en séance des conseils municipaux respectifs.

La commission en prend acte.

II. MISE A JOUR DES CONVENTIONS FINANCIERES ENTRE LES DEUX COMMUNES

M. Patrick SCHOTT rappelle que 3 conventions régissent les conditions de répartition financière des services intercommunaux :

. l'une consacrée aux écoles, n'ayant pas besoin d'être modifiée

. les 2 autres, qui concernent d'une part les investissements intercommunaux et d'autre part l'ensemble des services intercommunaux, hors écoles.

Suite au transfert de compétence des infrastructures sportives par la Communauté d'Agglomération de Haguenau aux communes au 1er janvier 2019, il y a lieu de mettre ces deux conventions à jour.

Equipements venant se rajouter :

. Salle polyvalente
. Stade Oscar Heisserer
. Stade de la Forêt (terrain «synthétique»)
. Parcours sportif
. Terrain de basket de plein-air.

Concernant le terrain de basket de plein-aire, M. Jean DILLINGER émet un doute sur son caractère intercommunal.

M. Patrick SCHOTT indique que l'équipement figurait «historiquement» dans les conventions, qu'il relevait de l'ex-Communauté de Communes de Bischwiller et environs depuis sa création jusqu'au 01.01.2017, date du retour à la commune. Il en va d'ailleurs de même pour le parcours sportif.

M. SCHOTT indique que ces 2 équipements sont bel et bien utilisés par la population des deux villages.

Equipements à retirer des conventions

. Du fait du transfert de la compétence «lecture publique» à la Communauté d'Agglomération de Haguenau au 01.01.2019, la bibliothèque municipale ne relève plus de l'intercommunalité locale.

. Par ailleurs, la salle de la Chorale Sainte-Cécile en mairie, n'est plus utilisée. La chorale mène désormais ses activités dans le centre paroissial.

Les versions des deux conventions modifiées sont annexées au présent compte-rendu, et devront faire l'objet d'une approbation conjointe des conseils municipaux.

III. PERSONNEL TERRITORIAL

M. Patrick SCHOTT informe la commission du recrutement de M. Yannick SCHIMMER, de Schirrhein, au 15 avril 2019 en qualité de technicien territorial au sein de la commune de Schirrhein. Cette embauche est justifiée par le transfert de la compétence «équipements sportifs» par la Communauté d'Agglomération de Haguenau aux communes au 01.01.2019.

M. SCHOTT indique que M. SCHIMMER interviendra principalement sur ces équipements, avec une quotité estimée à 75 % de son temps de travail.

M. Jean DILLINGER demande pourquoi le maintien de la prestation correspondante par les services techniques du territoire de Bischwiller n'a pas été retenu ?

M. SCHOTT répond que le service rendu n'était pas assez efficace, il en vaut pour preuve et à titre d'exemple les dysfonctionnements récurrents depuis la livraison de la nouvelle salle multi-activités, de la centrale de traitement d'air / chaufferie. Cette problématique n'a, à ce jour, pas trouvé de solution.

M. DILLINGER indique qu'il y aurait lieu de faire jouer la garantie décennale.

IV. TRANSFERT DE COMPETENCES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU – DISPOSITIONS FINANCIERES

M. SCHOTT fait part du montant de l'attribution de compensation annuelle déterminée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau, qui sera versée à la commune de Schirrhein dans le cadre du transfert des équipements sportifs, à savoir un montant de 156 033,- €.

Cette somme est composée pour moitié environ de charges de personnel, et pour l'autre des frais de fonctionnement des bâtiments et terrains.

M. SCHOTT déplore que ce montant soit figé dans le temps et non actualisable. Au vu notamment de l'évolution prévisible du coût des fluides, il estime qu'il s'agit d'une «bombe à retardement».

V. PROJETS D'INVESTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX

M. SCHOTT présente différents projets d'investissements prévus en 2019, de nature intercommunale :

Mise aux normes des vestiaires du stade Oscar Heisserer

M. SCHOTT rappelle que les installations ne sont pas aux normes «N4» de la fédération française de football (FFF), l'équipe évoluant en «régionale 1». Le club est pour la saison 2019 /2020 en troisième année de dérogation, soit la dernière acceptée par la FFF.

Non-conformités relevées par la commission départementale des terrains et infrastructures sportives :

1/ Couloir d'accès terrain non conforme
2/ Bancs joueurs non conformes 3,50 m au lieu de 5 m
3/ Buts hauteur non conforme
4/ Largeur du terrain non conforme 65 m au lieu de 68 m
5/ Vestiaire visiteurs : surface non conforme 14 m2 au lieu de 20 m2
6/ Vestiaire arbitre non conforme 5 m2 au lieu de 12 m2
7/ But foot réduit à déplacer à la distance règlementaire (2,50 m ligne de touche).

Les travaux relatifs aux positions n° 2, 3, 4 et 7 ont été exécutés.

Concernant les points 1, 5 et 6, il y a lieu d'entreprendre les travaux correspondants le plus rapidement possible, les infrastructures sportives du territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau relevant depuis le 1er janvier 2019 des communes.

M. SCHOTT indique que depuis la première saison de dérogation (2016 / 2017), les services de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et de l'ex-Communauté de Communes de Bischwiller et environs ont été régulièrement informés de ces non-conformités, ainsi que des doléances correspondantes du Football-Club «Etoile».

M. DILLINGER affirme qu'il «n'est pas au courant» du sujet.

La municipalité a pris l'initiative de charger un maître d'œuvre, le cabinet WALTHER de Haguenau, d'établir un projet de mise aux normes des vestiaires. Celui-ci est projeté. Il est estimé à 162 500,- € HT, selon le plan de financement ci-dessous :

	162 500,00 €
Région – Pacte ruralité 20 %	*32 500,00 €*
Etat – DETR 20 %	*32 500,00 €*

Fonds concours CAH 25 % *40 625,00 €*
FFF – Fonds soutien football amateur *20 000,00 €*
Reste à charge communes : *36 875,00 €*
Dont Schirrhoffen *9 218,75 €*
Dont Schirrhein *27 656,25 €*
La commission en prend acte.

Hall de stockage destiné à l'OSCL de Schirrhein – Schirrhoffen

M. SCHOTT présente le projet, qui consiste à construire un hall métallique d'environ 18 x 10 m sur une dalle béton, avec électrification. Il serait implanté rue du Foyer, entre l'espace artisanal «la chocolaterie» et le stade de la forêt.

Le besoin de cet équipement est criant pour les associations locales, leur matériel étant entreposé dans différents locaux, ainsi qu'en plein-air, ce qui est loin d'être optimal.

Ce projet est estimé à 115 942,50 € se répartissant comme suit :

. Région, au titre du pacte de ruralité *23 188,50 €*
. Etat, D.E.T.R. *34 782,75 €*
. Commune de Schirrhoffen *14 493,00 €*
. Commune de Schirrhein *43 478,00 €*

La commission en prend acte.

CITYSTADE

M. SCHOTT revient sur ce projet consistant à aménager un terrain multisports sur le site du terrain de basket de plein-air, rue des Ecoles à Schirrhein, équipement en accès libre, destiné aux populations, ainsi qu'aux élèves des écoles de Schirrhein et de Schirrhoffen.

Le projet, initié en 2018, avait provisoirement été abandonné, le marché ayant été déclaré infructueux.

La municipalité de Schirrhein propose de désigner un maître d'œuvre pour la création de cet équipement.

A ce jour, l'estimatif s'élève à 67 200,- € HT environ, se répartissant comme suit :

. Région – Pacte de ruralité *13 437,- €*
. Etat – D.E.T.R. *13 437,- €*
. Commune de Schirrhoffen *10 082,- €*
. Commune de Schirrhein *30 244,- €*

La commission en prend acte.

Ecole maternelle – Travaux intérieurs

M. SCHOTT fait savoir à la commission qu'il y a lieu d'achever l'aménagement de la salle «de repos» prévue à l'étage : revêtement de sol et mise en peinture des murs. Un artisan local a estimé les travaux à 9 014,- € TTC.

La commission émet un avis favorable à leur exécution.

Eglise – Sacristie : remplacement des menuiseries extérieures

M. SCHOTT fait part d'une demande émanant du conseil de fabrique, à savoir le remplacement des menuiseries extérieures, actuellement vétustes, de la sacristie.

Un premier devis a été sollicité en ce sens, qui s'élève à 10 258,- € HT.

La commission émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

Projet d'acquisition d'une nacelle

M. SCHOTT indique à la commission que la nacelle de l'ex-Communauté de Communes de Bischwiller et environs dont pouvait jusqu'à présent disposer le service technique communal n'est plus accessible librement. Du fait du retour des équipements sportifs aux communes, la Communauté d'Agglomération de Haguenau – territoire de Bischwiller peut mettre une nacelle à disposition mais désormais à titre payant.

L'éventualité d'acquérir un tel équipement en intercommunalité locale est évoqué.

Des devis seront sollicités en ce sens.

VI. SERVICE DE TRANSPORT – NAVETTE «HARZKNÜBBE»

M. SCHOTT propose aux délégués de Schirrhoffen de faire approuver par leur conseil municipal la proposition de convention relative à la navette communale, selon texte ci-après :

CONVENTION
NAVETTE COMMUNALE

Entre le Centre Communal d'Action Sociale de Schirrhein, représenté par son Président, M. Patrick SCHOTT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du ……

et

La commune de Schirrhoffen, représenté par son Maire, M. Jean DILLINGER, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du ……

Il est convenu

Article 1 : Le service de navette communale dit «De Harzknübbe», mis en place depuis le 1er juin 2016 par le CCAS de Schirrhein, pour les usagers de Schirrhein,

bénéficie également à la population de la commune de Schirrhoffen, et ce depuis le 1er janvier 2018.

Article 2 : Le règlement du service, adopté par délibération du CCAS de Schirrhein le 3 octobre 2016, s'applique pour l'extension de ce service à la commune de Schirrhoffen.

Article 3 : Les dépenses de fonctionnement du service, constitués des frais d'assurance, de carburant, de téléphonie mobile, de charges diverses de gestion, d'une part, et les recettes générées par le service (vente des tickets de transport) feront l'objet d'une refacturation à la commune de Schirrhoffen par le CCAS de Schirrhein, par l'intermédiaire d'un décompte récapitulatif annuel.

Le montant ainsi déterminé sera réparti entre les deux CCAS au prorata des populations de Schirrhein et de Schirrhoffen, la somme due par la commune de Schirrhoffen fera l'objet d'un titre de recette émis par le CCAS de Schirrhein.

Article 4 : La présente convention prend effet au 1° janvier 2018. Elle est conclue pour une durée de 3 années. Elle sera tacitement reconduite par période annuelle, sauf dénonciation par délibération de l'un des deux conseils d'administration, au moins 3 mois avant son terme.

Les dispositions de la présente s'adapteront automatiquement aux textes d'ordre public qui interviendront dans l'avenir.

Fait à le en deux exemplaires originaux.

Le Maire de Schirrhein Le Maire de Schirrhoffen

Avis favorable de la commission.

Par ailleurs, dans la thématique «seniors», M. SCHOTT souhaite revenir sur l'organisation de l'enquête exhaustive «qualité de vie des seniors» et notamment les réunions préparatoires, pour lesquelles le maire de Schirrhoffen était invité.

M. SCHOTT déplore à ce sujet le très faible intérêt de la municipalité de Schirrhoffen, alors que d'autres communes du secteur ont été plus engagées.

M. Dillinger tient à souligner que la commune de Schirrhoffen s'est impliquée sur ce sujet en informant ses concitoyens par le biais du Schirrhoffen'Infos."

VII. CIMETIERE

La commission émet un avis favorable à l'exécution des travaux suivants par la Société JUNGER de Kaltenhouse : démolition et reconstruction du muret de clôture côté SUD sur 40 ml, avec incorporation de 17 poteaux béton, l'ensemble au prix HT de 7 804,00 €.

VIII. <u>DIVERS</u>

. <u>Rénovation de l'école élémentaire – Derniers avenants</u>

M. SCHOTT présente les avenants aux marchés de cette opération, intervenus depuis la dernière réunion intercommunale :

LOT	*TITULAIRE*	*MONTANT HT*	*MONTANT MARCHE APRES AVENANT*
Electricité	*SCHERER – Schirrhein*	*+ 3 528,00 €*	*40 164,00 €*
Chauffage – Sanitaire	*SCHERER – Schirrhein*	*+ 402,00 €*	*29 509,00 €*
Revêtement sols	*BRUDER – Schirrhein*	*- 1 179,88 €*	*23 309,82 €*
Peinture intérieure	*TUGEND – Schweighouse/M*	*- 1 632,64 €*	*40 430,36 €*

La commission en prend acte.

. <u>Salle polyvalente – nettoyage</u>

M. SCHOTT informe la commission de l'exécution du nettoyage des locaux confié en partie à la société de nettoyage NET-SERVICE d'Obernai, à savoir les vestiaires utilisés par le football-club, et ceci 3 fois par semaine.

Le coût mensuel est de 700,- € TTC environ.

Les autres locaux sont toujours entretenus en régie.

. <u>Périscolaire – Projet Communauté d'Agglomération de Haguenau à Schirrhein</u>

M. SCHOTT indique que dans ce cadre une réunion avec les responsables concernés de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, et l'équipe de maître d'œuvre a récemment eu lieu. Il s'est avéré que les crédits affectés à cette opération étaient insuffisants pour 2019.

Ce nouvel équipement s'élèverait à près d'un million d'euros, alors que 700 000,- € sont prévus. C'est pourquoi, le démarrage de la construction a été repoussé à 2020.

Il est rappelé que le futur périscolaire accueillera principalement les enfants de Schirrhein et de Schirrhoffen.

A ce sujet, M. SCHOTT indique que les 700 000 € sont pris sur les crédits de la CAH inscrits pour la commune de Schirrhein, au détriment d'autres projets, et qu'il serait normal que la commune de Schirrhoffen soit mise à contribution.

M. DILLINGER indique que le projet est situé à Schirrhein, et que Schirrhoffen n'est pas concerné.

. Relations intercommunales locales

M. SCHOTT annonce que selon lui, il s'agit probablement ce soir de la dernière réunion intercommunale sous cette composition, et regrette les deux points suivants :

1/ Que la municipalité de Schirrhoffen par l'intermédiaire de son maire n'ait pas accepté le principe de création d'une commune nouvelle, proposée par la commune de Schirrhein dès 2016 permettant de faire des économies d'échelle, permettant de bénéficier d'un bonus financier de l'état et répondant à une forte demande justifiée de la population.

2/ La réticence de la municipalité de Schirrhoffen, avec un sentiment de «frein» de s'engager franchement aux actions et chantiers intercommunaux Schirrhein – Schirrhofen, portés par la municipalité de Schirrhein.

Concernant le sujet de la commune nouvelle, M. DILLINGER indique qu'il y réfléchi depuis plusieurs années.

B/ CONVENTIONS INTERCOMMUNALES MISES A JOUR

Comme indiqué au point II du compte-rendu mentionné précédemment, il y a lieu d'approuver les conventions modifiées suite aux transferts de compétences de la CAH. Il s'agit des conventions «fonctionnement» d'une part et «investissement» d'autre part, concernant les équipements et services «hors écoles».

Il est donné lecture des conventions modifiées. Les équipements venant se rajouter, que la CAH a transféré aux communes au 01.01.2019 sont les suivants :

. Salle polyvalente, stade O. Heisserer, parcours sportif, terrain de basket de plein-air.

Les locaux ne relevant plus de l'intercommunalité locale : local de la Société d'aviculture au sous-sol de l'école élémentaire (cessation d'activité) ; salle de la chorale en mairie de Schirrhein (transférée au centre paroissial).

Par ailleurs, du fait du transfert de la compétence « lecture publique » à la CAH, la bibliothèque est également retirée des conventions.

Le maire invite le conseil municipal à approuver la nouvelle rédaction de ces deux conventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. approuve les modifications proposées de la convention Schirrhein – Schirrhoffen relative à la gestion des charges et recettes de fonctionnement intercommunales – hors écoles ; et de la convention relative aux investissements intercommunaux, selon pièces annexées à la présente délibération

. fixe la date de prise d'effet de ces conventions au 1er janvier 2019

. autorise le maire à procéder à leur signature, et à exécuter toutes démarches y afférentes.

C/ TRAVAUX AU CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Au point VII « CIMETIERE » du compte-rendu de la commission intercommunale du 25 mars dernier, a été émis un avis favorable à l'exécution de travaux de reconstruction du muret de clôture Sud, sur 40 ml, pour un montant H.T. de 7 804,00 € selon devis de la Société JUNGER de Kaltenhouse.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

approuve ce devis et l'exécution des travaux correspondants.

VI. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

A/ ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AU TITRE DE L'ANNEE 2019

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a été créée par délibération du Conseil communautaire en date du 9 janvier 2017. Cette instance, composée d'un représentant de chacune des communes membres de la CAH, a pour mission d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté, et réciproquement, entre la Communauté et les communes membres. Cette évaluation des charges par la CLECT s'inscrit dans les objectifs du Pacte financier de confiance et de solidarité.

La CLECT doit établir et adopter un rapport, dans un délai de 9 mois suivant la date de chaque transfert. Ce rapport est soumis pour validation aux communes membres et pour information au conseil communautaire. Parallèlement, la Communauté notifie aux communes le montant de leur attribution de compensation définitive au vu des travaux de la CLECT.

Les premières évaluations des charges avaient porté sur les compétences transférées à la date du 1er janvier 2017, après la fusion et la création de la CAH, puis à la date du 1er janvier 2018, après les nouveaux transferts de compétences. En 2019, la CLECT a procédé à une nouvelle évaluation des charges, au titre des compétences nouvellement transférées au 1er janvier 2019 (à la CAH ou aux communes).

Dans sa séance du 20 juin 2019, la Commission locale d'évaluation des charges transférées a adopté le rapport portant sur l'évaluation des charges au titre des compétences transférées à la date du 1er janvier 2019.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce rapport.

DECISION

Le Conseil municipal,

vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

adopte le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de l'année 2019, figurant en annexe à la présente délibération.

B/ APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2019 DE LA COMMUNE

Les relations financières entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) et les communes membres reposent sur les objectifs et les engagements inscrits dans le Pacte financier de confiance et de solidarité, adopté par le Conseil communautaire, le 23 février 2017, et actualisé par délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2019.

Ces relations financières reposent notamment sur le dispositif des attributions de compensation (AC) qui permettent, en vertu des principes de solidarité et d'équité, de neutraliser les conséquences de la création de la Communauté d'Agglomération ainsi que les transferts successifs de compétences.

Au début de l'année 2019, comme en 2018 et en 2017, les communes de la CAH s'étaient vu notifier le montant de l'attribution de compensation, dite provisoire, qui leur était due ou dont elles étaient redevables.

Pour déterminer l'attribution de compensation définitive au titre de l'année 2019, il convenait de procéder à l'évaluation des charges transférées au titre des compétences nouvelles exercées par la CAH depuis le 1er janvier 2018. Ce travail d'évaluation a été réalisé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Son rapport a été adopté le 20 juin 2019 et il est soumis à l'approbation des communes. C'est au vu de ce rapport que chaque commune doit approuver son AC définitive pour 2019.

S'agissant de notre commune, le montant de l'attribution de compensation définitive, en fonctionnement, pour 2019 s'élève à 98 463 €.

Il est proposé au Conseil municipal de l'approuver, sachant que cette attribution compense les charges nouvelles supportées par la commune ou, au contraire, les économies qu'elle réalise du fait des transferts de compétences.

DECISION

Le Conseil municipal,

vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 20 juin 2019,

approuve le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2019 de 98 463 €.

C/ ADOPTION DU PACTE DE CONFIANCE ET DE SOLIDARITE ACTUALISE

En 2017, à la suite de la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, le Conseil communautaire avait adopté le Pacte financier de confiance et de solidarité qui fixe les grands principes et les modalités de mise en œuvre des relations financières entre la CAH et les communes membres.

Un grand nombre des engagements inscrits dans le Pacte ont été réalisés dans les mois qui ont suivi la création de notre Agglomération, et les évaluations qui ont été entreprises attestent des résultats très positifs obtenus notamment en matière de retombées financières pour la CAH et de solidarité financière au profit des communes.

A l'occasion du Séminaire des maires du 23 mars 2019 et de la Conférence des maires du 13 juin 2019, les propositions d'actualisation du Pacte, dont la nouvelle version fait l'objet de la présente délibération, ont été approuvées par les maires.

Le Conseil communautaire a adopté le Pacte financier actualisé le 27 juin 2019 et les communes sont invitées à le faire approuver par leur conseil municipal.

Au-delà de modifications portant sur la formulation des engagements 9 et 14, le Pacte 2 apporte d'importantes précisions et nouveautés qui, toutes, vont dans le sens d'une prise en compte des attentes qui ont été formulées par les maires depuis l'an dernier, notamment :

. Les conditions dans lesquelles s'opèrent les compensations financières consécutives aux transferts ou restitutions de compétences ;
. L'appui administratif et technique aux communes ;
. La prise en compte, par la CAH, des diminutions de dotation globale de fonctionnement constatées par certaines communes et qui sont en lien direct avec la création de la

CAH.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce Pacte financier actualisé.

Le conseil municipal,

Vu les lois du 21 février 2014 et du 7 août 2015,

Vu les dispositions du Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2019 adoptant le Pacte financier de confiance et de solidarité actualisé,

Approuve le pacte financier actualisé de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres, figurant en annexe à la présente délibération.

VII. PERSONNEL COMMUNAL

Le maire informe le conseil municipal du départ en retraite de Mme Brigitte SCHWARTZ, agent de propreté à l'école élémentaire et à la mairie, au 1er août 2019, et de Mme Félicienne KUNTZNER, ATSEM, au 1er septembre 2019.

Remplacement de Mme Félicienne KUNTZNER

Le recrutement a été mené par la cellule dédiée, composée de Mmes Isabelle HALTER, Martine FOHR, Christel BUCHEL et M. Bernard BECK.

Les candidats devaient obligatoirement être titulaire du CAP « Petite Enfance ».

6 candidates ont été sélectionnées.

Mme Vanessa MATHEIS de Schirrhoffen a finalement été retenue.

A la rentrée prochaine, les horaires de travail de l'équipe des 3 ATSEM seront modifiés, dans la mesure où celles-ci n'effectueront plus le nettoyage des locaux après la classe. Cette prestation sera en effet confiée à une société spécialisée.

Ainsi, les durées hebdomadaires de service rémunérées évolueront comme suit, avec effet du 1er septembre 2019 :

. Mme Annick LORENTZ, de 18 h à 21 h.
. Mme Vanessa MATHEIS, 17 h (contre 25 h précédemment).

. Sans changement pour ce qui concerne Mme Mireille HEITZ : maintien à 28 h.

Le maire invite le conseil municipal à entériner ces dispositions.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. fixe les durées hebdomadaires de service rémunérées des postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) comme suit, à compter du 1er septembre 2019 :

. Mme Annick LORENTZ : 21/35ème.
. Mme Vanessa MATHEIS : 17/35ème.

Par ailleurs, dans la mesure où Mme Vanessa MATHEIS n'est pas lauréate du concours d'ATSEM de la fonction publique territoriale, il y a lieu d'autoriser son engagement en qualité d'agent non titulaire.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'engagement d'un agent non titulaire sur l'emploi d'ATSEM à temps non complet dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 17/35ème.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 351, indice majoré : 328.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois.

<u>Remplacement de Mme Brigitte SCHWARTZ</u>

La durée hebdomadaire de service rémunérée du poste concerné était de 18/35ème, dont 8/35ème pour le nettoyage de la mairie. Le reste du volume horaire était consacré à l'école élémentaire. Cette partie sera effectuée par une société de nettoyage à compter de la rentrée prochaine.

Concernant la mairie, il y a lieu de créer un poste permanent de 8 heures hebdomadaires pour permettre une nouvelle embauche.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. décide de créer, avec effet du 1er septembre 2019, un poste d'adjoint technique titulaire à

temps non complet, faisant fonction d'agent de propreté de la mairie, et fixe la durée hebdomadaire de l'agent à 8/35ème.

VIII. MOTION RELATIVE AU PROJET DE REORGANISATION DES SERVICES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE BAS-RHIN

Les maires du département ont été informés du projet de réorganisation des services de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) engagé par le Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Bien que les informations diffusées à ce jour soient succinctes, elles annoncent un redécoupage administratif très important et inquiétant pour la préservation d'un service public de de qualité. Qui plus est, les pistes de réorganisation qui ont été rendu publiques ont été élaborées sans aucune concertation préalable avec les élus locaux.

Si le Ministre vante une meilleure accessibilité à la population des services en charge des finances et de la fiscalité, ainsi qu'une augmentation des « accueils de proximité », la nouvelle organisation constituerait, bien au contraire, une régression en termes de prestations offertes à la population ainsi qu'aux collectivités locales.

Il est incontestable que l'évolution des modes d'organisation des tâches et les nouveaux usages administratifs (démarches en ligne, dématérialisation) conduisent, dans un souci de gestion efficiente, à repenser l'organisation des services administratifs. Mais deux préoccupations majeures ne sauraient être sacrifiées dans cet exercice : la qualité du service rendu (y compris en diversité des prestations) et la proximité avec l'usager.

Il est tout autant essentiel que la conception défendue par l'Etat de la géographie de ses services déconcentrés ne soit pas en contradiction avec la place et le rôle des communes et des intercommunalités. On peut en douter lorsque l'on apprend que plusieurs structures de la Direction des finances publiques viendraient à disparaître dans notre département, sans tenir compte de l'organisation territoriale issue des regroupements intercommunaux consécutifs à la loi NOTRe, et en contrevenant aux objectifs inscrits dans le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, dont l'Etat est partie prenante.

Pour ce qui concerne le territoire de l'agglomération de Haguenau, les perspectives de redéploiement des services de la DGFIP, si elles étaient confirmées, seraient très pénalisantes pour les usagers du service public et pour les collectivités locales. Elles seraient aussi en décalage avec la cohérence institutionnelle que nous avons installée dans tous les domaines d'action intercommunale.

Les cartes qui ont été communiquées par le Ministère aux maires font, certes, apparaître une augmentation des « accueils de proximité » de la DGFIP dans le département, mais aucune implantation supplémentaire sur notre territoire. Pire, les trésoreries de Bischwiller et de

Brumath seraient supprimées et remplacées par un tel « accueil de proximité » … dont on ne connaît ni les missions, ni le mode de fonctionnement. On peut craindre qu'une telle organisation n'aurait de « proximité » que le nom et qu'elle appauvrirait le service rendu aux administrés, notamment parce qu'il ne pourrait s'agir que de permanences occasionnelles tenues par un seul agent.

Par ailleurs, il est à craindre que le centre des impôts de Haguenau – et donc l'Agglomération de Haguenau - perde en responsabilités et ne soit plus en charge des services aux particuliers, ce qui obligerait les usagers de notre territoire à se déplacer dans une autre ville du Département. Un tel changement témoignerait d'une méconnaissance totale des réalités de notre territoire et d'une absence totale de reconnaissance du statut de Haguenau, deuxième ville du département, et de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, première intercommunalité du département après l'Eurométropole.

La réorganisation envisagée serait, au demeurant, en totale contradiction avec l'un des objectifs que le Premier Ministre vient lui-même d'ériger en priorité cardinale dans la circulaire relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, qu'il a signée le 12 juin 2019, à savoir « Rendre le service au plus près des usagers ».

Quant à l'éventualité, évoquée par le Ministre, d'installer des « accueils sur rendez-vous », dans les mairies ou les maisons de services, elle n'est assurément pas à la hauteur de l'importance qui s'attache à pouvoir offrir aux contribuables une gamme de renseignements personnalisés et les plus complets possibles.

Les prévisions de réorganisation ne sont pas moins préoccupantes en ce qui concerne les relations entre la DGFIP et les collectivités locales. La suppression des trésoreries et leur remplacement par des « conseillers des collectivités locales » - dont les prérogatives et donc le pouvoir de décision seraient forcément réduits - serait une rupture malheureuse de la chaîne de collaboration et de confiance entre les ordonnateurs, et leurs services financiers, et les comptables. Ce lien direct est aujourd'hui un gage de fiabilité de la gestion locale. La centralisation et la concentration, dans quelques super-services de gestion comptable, des missions des actuelles trésoreries, si elle est motivée par une logique de rationalisation, est clairement préjudiciable à l'excellente collaboration entre les collectivités et les services de la DGFIP.

Avant qu'il ne soit trop tard et que le gouvernement n'ait mis en place une restructuration de services irréversible, inadaptée aux besoins de proximité que les citoyens et les collectivités locales ne cessent de réclamer, il est urgent de réagir et de manifester notre opposition à une réforme inacceptable en l'état des informations dont nous disposons.

Le conseil municipal,

EXPRIME sa plus vive inquiétude à l'annonce des hypothèses de réorganisation des services de la DGFIP dans le département du Bas-Rhin.

DEPLORE que ces hypothèses aient été rendu publiques sans concertation préalable avec les élus locaux.

DEMANDE à Madame la Directrice régionale et départementale des finances publiques d'engager sans attendre un dialogue personnalisé avec les élus locaux de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et de faire en sorte que cette concertation « très approfondie », promise par le Ministre, soit de nature à infléchir les orientations qui ont été arrêtées à ce stade.

DEMANDE à Madame la Directrice régionale et départementale des finances publiques de mettre en débat une organisation des services de l'Etat qui soit en adéquation avec le maillage institutionnel de notre département et plus particulièrement de l'Alsace du Nord, et avec les enjeux de développement et de solidarité de l'Agglomération de Haguenau.

RECLAME, à ce stade, l'abandon du processus de restructuration des services de la DGFIP.

IX. INFORMATIONS

A/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'aliéner suivantes :

. Maison sur terrain de 15,32 ares, 4, rue du Gros-Chêne
. Terrain à bâtir de 4,91 ares, rue du Château
. Maison sur terrain de 5,27 ares, 19, rue des Chaumières
. Maison sur terrain de 6,47 ares, 32, rue Principale
. Maison sur terrain de 10,64 ares, 2, rue de la Forêt
. Maison sur terrain de 5,71 ares, 98, rue Principale.

B/ CREDIT « DEPENSES IMPREVUES »

Le maire informe de l'utilisation partielle du crédit « dépenses imprévues » du budget principal 2019, comme suit :

. 1 000,00 € virés du chapitre 022 « dépenses imprévues » à l'article 7398 « reversements, restitutions et prélèvements divers ».

C/ RESPONSABLE TECHNIQUE COMMUNAL

Le maire indique que M. Yannick SCHIMMER de Schirrhein a été recruté au 15 avril 2019 en qualité de responsable technique pour subvenir aux nouvelles tâches induites par les transferts de compétences, suite à la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Le budget communal ne sera pas impacté puisque les frais salariaux liés à cette

embauche sont prévus en partie dans l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

D/ SUBVENTIONS DE L'ETAT

Le maire fait savoir au conseil municipal que les subventions suivantes ont été attribuées par l'Etat à la commune de Schirrhein, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) :

. 34 800,- € pour la construction du hall de stockage
. 29 000,- € pour la mise aux normes du stade O. Heisserer.

Le projet d'aménagement du « city stade » n'a malheureusement pas obtenu de soutien financier de l'Etat.

E/ ACTIONS SENIORS DU CCAS

. Le programme « prévention des chutes » mené en 2018 / 2019 a été très bien suivi :

. 2 conférences, 64 et 69 personnes
. Exposition de matériel, 34 personnes
. Visite du centre d'information et de conseil en aides techniques et accessibilité d'Eckbolsheim : 3 x 20 personnes environ
. 4 cycles de 12 séances « équilibre connecté et coordination », 63 personnes
. 6 ateliers « muscler son cerveau », 56 personnes.

. Pour la saison 2019 / 2020, le programme proposé par le CCAS a fait l'objet à nouveau d'une validation par la « conférence des financeurs », et bénéficiera d'un soutien financier de 9 900,- €. Ce programme sera principalement axé sur la nutrition.

F/ TRAVAUX – INVESTISSEMENTS

Le maire communique les éléments relatifs aux travaux, investissements en cours, et prévus :

. Début du chantier de mise aux normes des vestiaires de football le 15.07.2019.

. City-stade – ancien terrain de basket : les relevés topographiques et altimétriques ont été effectués récemment par le géomètre, en partenariat avec la Société BEREST, maître d'œuvre.

. Hall de stockage : l'avant – projet définitif est en cours d'élaboration par le maître d'œuvre. Le permis de construire a été délivré le 21 mai 2019. Une conduite d'eaux pluviales devra être déviée, car située dans l'emprise du projet.

. Rue du Gros-Chêne : cette rue fera l'objet d'une rénovation. Remplacement de la conduite

d'eau potable, des candélabres. Enfouissement du réseau téléphonique. Pose d'un nouveau revêtement en enrobés minces. Démarrage des travaux prévu en septembre prochain.

. Rue du Foyer – Réaménagement. Ce chantier devrait démarrer en fin d'année.

. Accueil périscolaire (maîtrise d'ouvrage CAH). Les sondages de sol seront effectués très prochainement. Début des travaux de construction : 1er trimestre 2020, pour une mise en service en 2021. La Communauté d'Agglomération de Haguenau a adopté l'enveloppe budgétaire globale de 850 000,- €. Le bâtiment est conçu pour 50 places, et dédié aux enfants de Schirrhein et de Schirrhoffen.

. Un feu tricolore « pédagogique » sera provisoirement implanté rue Principale, à hauteur du n° 118 environ, par le service technique de la Communauté d'Agglomération de Haguenau du territoire de Bischwiller.

. Eglise – sacristie : remplacement prochain de la porte et des fenêtres par la Société BMS de Hultehouse «(57), pour un montant de 7 900,- € TTC.

. Ecole élémentaire : commande de 2 ensembles mobiles « chariots informatiques » comportant 33 ordinateurs portables, 2 serveurs, auprès de la Société Infopro d'Oberhoffen-sur-Moder, pour un montant de 27 246,72 €.

. Ecole maternelle : la salle de repos à l'étage sera rendue opérationnelle au courant des vacances d'été. Travaux d'électricité et de chauffage exécutés par la Société SCHERER de Schirrhein, pour un montant de 3 058,- € TTC, et de mise en peinture complète, pour 9 999,- € TTC.

. Ancienne école maternelle / ancienne Poste : L'ancienne école maternelle ayant été touchée par un incendie en mai dernier, le local loué par les infirmières n'est plus utilisable qu'en partie. Celles-ci ont donné leur accord pour s'installer en location dans l'ancien bureau de poste, 2, rue de l'Eglise, ceci dès achèvement des travaux de rénovation : Travaux de chauffage par la Société SCHERER pour 1 921,- € ; mise en peinture et revêtement de sols par la Société STEINMETZ pour 5 345,- € TTC.

G/ <u>RESTROSPECTIVE COMMUNALE</u>

29.03.2019 : Assemblée Générale de l'OSCL
06.04.2019 : Opération nettoyage de printemps
08.04.2019 : Réunion technique CAH
Réunion avec le cabinet d'architecture Walther : projets CCAS
11.04.2019 : SCOTAN réunion PETR
13.04.2019 : Comité consultatif
15.04.2019 : Réunion avec Madame la Sous-Préfète – Présentation des projets de la commune – DETR
17.04.2019 : Réunion du Conseil de Fabrique
18.04.2019 : Réunion de la Commission Travaux – Urbanisme : présentation des projets
24.04.2019 : Présentation APS périscolaire de Schirrhein / CAH

25.04.2019 : Présentation des plaques de rue à l'occasion d'une soirée à l'ESC + histoire de Schirrhein et du blason + présentation de l'évolution du cadastre dans le temps.
CAH : soirée conseillers municipaux

06.05.2019 : Réunion avec le cabinet BEREST pour la mise en place de la maîtrise d'œuvre pour le city-stade
08.05.2019 : Portes ouvertes bibliothèque
18.05.2019 : Comité consultatif
20.05.2019 : Réunion technique CAH
23.05.2019 : Commission Impôts directs
Commission d'attribution des places au périscolaire
Conseil d'agglomération
26.05.2019 : Elections européennes
31.05.2019 : Ouverture / Inauguration du nouveau restaurant L'ENDROIT
05.06.2019 : Commission Sécurité – Environnement
13.06.2019 : Conférence des maires
17.06.2019 : Commission Communication
19.06.2019 : Repas estival « seniors »
24.06.2019 : COPIL périscolaire
25.06.2019 : Conseil d'école – école maternelle
27.06.2019 : Conseil communautaire - CAH
28.06.2019 : Conseil d'école – école élémentaire
01.07.2019 : Réunion mensuelle technique
Réunion technique préparatoire vestiaires football
03.07.2019 : Cérémonie départ retraite Mmes Félicienne KUNTZNER et Brigitte SCHWARTZ
04.07.2019 : Réunion ATSEMs + Enseignantes
06.07.2019 : Comité consultatif
11.07.2019 : Réunion démarrage des travaux vestiaires de football
12.07.2019 : Réunion technique – Lotissement « Les Myrtilles IV »
15.07.2019 : Réunion annuelle GRDF
Cellule de recrutement : ATSEM
LAFA : validation terrain de substitution